

## ÉDITORIAL

CHRISTIAN AFFOLTER

### Une structure à revoir?

La démission du directeur de la Finma quelques mois seulement après la décision de fusionner les deux grandes banques suisses suscite des questions fondamentales. La structure actuelle de l'autorité de surveillance semble très exigeante. Elle est née il y a quatorze ans en réunissant les activités de la Commission fédérale des banques, de l'Office fédéral des assurances privées et de l'autorité de contrôle en matière de blanchiment d'argent. Plus récemment, les gestionnaires de fortune indépendants (GFI) y ont été ajoutés.

Il est vrai que les banques et les assurances ont des similitudes: les deux sont actives sur les marchés financiers, proposent des produits financiers, et elles doivent répondre à des exigences minimales en termes de capitalisation. Mais elles présentent aussi de grandes différences. Le risque d'une ruée bancaire est spécifique à ce domaine, tout comme d'autres risques d'illiquidité, par exemple sur le marché interbancaire, qui peuvent conduire à des situations d'urgence. De l'autre côté, les scores de solvabilité des assureurs suisses sont toujours très confortablement au-dessus des exigences minimales.

L'éparpillement de la Finma entre banques et assurances n'a-t-il pas contribué à une action qui n'était pas assez déterminée pour empêcher la disparition de Credit Suisse? Les dysfonctionnements concentrés sur le domaine bancaire semblent eux aussi parler en faveur du retour à un organe de surveillance spécifique. Autonomiser les domaines d'activité de la Finma permettrait peut-être également d'accélérer les procédures d'autorisation du côté des GFI. Une telle séparation serait contraire à la manière dont les autres pays européens organisent la surveillance de leurs marchés financiers. Cependant, cette réflexion est utile à l'heure où un rapport d'experts commandé par le Conseil fédéral propose de lui accorder plus de moyens et de pouvoir. ■

# La Finma en quête de renouveau

**SURVEILLANCE.** Le gendarme de la finance affronte le départ surprise de son directeur. Mais ce n'est pas son seul défi.

Qui remplacera Urban Angehrn? En poste depuis moins de deux ans, le directeur de la Finma a annoncé mercredi sa démission, avec effet fin septembre. Dans l'immédiat, son adjointe Birgit Rutishauser assure l'intérim à la tête du gendarme de la finance qui surveille non seulement les banques, les assurances mais encore les gérants de fortune in-

dépendants. Comme lui, elle vient du monde de l'assurance. Est-ce le bon profil alors que les leçons de la débâcle de Credit Suisse n'ont pas encore été tirées? «Les bons directeurs de la Finma sont ceux qui sont issus du domaine bancaire», répond le professeur de droit Luc Thévenoz. Mais son avis ne fait pas l'unanimité. La question n'est pas importante aux yeux de

Jean-Daniel Laffely, CEO de Vaudoise Assurances, qui attend surtout une personne capable de «dialoguer de manière constructive et objective».

La vacance de la direction, qui a pris par surprise les acteurs consultés, intervient alors que la Finma affronte tant une série de critiques qu'une possible refonte de sa mission. **PAGES 2, 3 ET 18**

## La vaudoise Haya Therapeutics devient la start-up la plus prometteuse de Suisse



Sandra Blaser

**Innovation.** Spécialisée dans la recherche génétique, la société du Biopôle occupe la première place du classement annuel de Venturelab. **PAGE 4**

### ASSURANCE

Résultats divergents pour Swiss Life et La Mobilière

PAGE 3

### HORLOGERIE

Swatch dévoile son alliance avec Blancpain

PAGE 4

### ACTEURS

Vincent Riesen lance un appel pour éviter la panne de courant

PAGE 9

### ACTEURS

Pour René Longet, la Suisse gagnerait à réduire sa consommation de viande

PAGE 9

### INVESTIR

Connaissez-vous CrowdStrike? C'est l'action de la semaine d'UMushroom

PAGE 13

Gagner sur deux tableaux : vous et l'environnement

Inspirés par l'avenir depuis des générations



Private Banking

## Les limites d'une caisse unique

**SANTÉ.** «Les personnes qui prétendent qu'une caisse unique avec le même catalogue de prestations remboursées permettra des économies ont tort.» Dans un entretien avec *L'Agefi*, Felix Schneuwly réagit au sondage publié cette semaine par *Watson*, selon lequel une large majorité des Suisses souhaiteraient remplacer les assureurs maladie par un seul établissement.

Selon le spécialiste de la santé de Comparis, les économies administratives tirées de la centralisation ne représenteraient que 5% des primes d'assurance. En revanche, une baisse des coûts serait apportée par une réduction du catalogue de prestations, mais cela ouvrirait «la porte à une médecine à deux vitesses», avertit Felix Schneuwly, qui propose d'autres solutions. **PAGE 6**

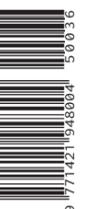
## Les Suisses opposés à un versement flexible des rentes vieillesse

PAGE 6

LINDEGGER  
OPTIQUE  
maîtres opticiens

Genève

www.lindegger-optic.ch



9 77421 948004 5 0036

# POINT FORT

## La démission d'Urban Angehrn met en lumière les défis de la Finma

**FINANCE.** Le directeur chargé de la surveillance des marchés a remis mercredi son mandat. Un départ qui intervient alors que l'institution se trouve dans une période charnière.

**Pascal Schmuck**

A de nombreuses reprises sous le feu des projecteurs depuis le début de l'année, l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (Finma) doit désormais composer avec la démission de son directeur général. Urban Angehrn quitte son poste un peu moins de deux ans après être entré en fonction, invoquant des raisons de santé. Ce départ, prévu pour la fin du mois, s'ajoute aux multiples défis auxquels l'institution doit déjà faire face depuis la chute de Credit Suisse à mi-mars. Tour d'horizon des grands dossiers qui attendent l'institution au cours des prochains mois et années.

« Une autorité de surveillance doit avoir une dimension cohérente pour traiter un spectre aussi large d'activités. »

**Jean-Daniel Laffely**  
CEO de Vaudoise Assurances



**Urban Angehrn.** La gestion de la fin de Credit Suisse, critiquée, a été un moment particulièrement éprouvant pour le directeur de la Finma.

La Finma et les tenants d'une surveillance plus efficace demandent des instruments supplémentaires après la débâcle de Credit Suisse. Les propositions ne manquent pas: publicité des mesures de surveillance (naming and shaming), responsabilité des fonctions de direction ou encore compétence de prononcer des amendes pénales comme cela se fait déjà à l'étranger et en Suisse par la Commission de la concurrence (Comco). La possibilité d'intervenir pré-

cocement avant tout risque d'insolvabilité est également souhaitée, comme le souligne le rapport du groupe d'experts pour la stabilité des banques, remis mercredi passé au Conseil fédéral. Toutes ces mesures doivent s'inscrire dans un cadre légal à définir par le Département fédéral des finances et disposer des ressources financières et en

personnel suffisantes, comme le rappelle notamment le directeur général de Vaudoise Assurances. « Une autorité de surveillance est nécessaire et elle doit avoir une dimension cohérente pour traiter un spectre aussi large d'activités. Respectivement, à taille égale, pouvoir définir des priorités qui amènent de la valeur dans la régulation des marchés finan-

ciers », souligne Jean-Daniel Laffely. Toutefois, une refonte de la Finma rencontre toujours de nombreux obstacles à Berne, des politiciens préférant une instance de surveillance sans trop de pouvoir. Les travaux en cours de la Commission d'enquête parlementaire (CEP) donneront des indices sur les tendances à l'œuvre sous la Coupole fédérale.

La Confédération a dû recourir à la législation d'exception pour éteindre l'incendie Credit Suisse, mettant en relief les lacunes du droit courant dans la gestion de crise. La création d'un « Public Liquidity Backstop » constitue une première réponse. Il s'agit d'un mécanisme public de garantie de liquidités pour les banques d'importance systémique. Il n'est toutefois toujours pas question d'un cadre législatif spécifiquement dédié à UBS, qui est désormais la seule grande banque active à l'international ayant son siège principal en Suisse.

La Finma ne peut actuellement s'appuyer que sur la législation existante, dite too big to fail (TBTF), qui prévoit un plan de liquidation préparée. Celle-ci n'a pas été appliquée pour Credit Suisse en raison de ses conséquences pour l'économie mondiale. Le mécanisme est donc vivement critiqué pour son insuffisance, surtout maintenant qu'il est impossible d'envisager un sauvetage d'UBS par une autre grande banque suisse en cas de crise. Le groupe d'experts recommande ainsi dans son rapport de réformer la législation TBTF, la Finma devant avoir les moyens d'imposer aux établissements les modifications nécessaires pour faciliter leur assainissement.

La Finma a créé un précédent à la mi-mars en biffant les em-

prunts AT1 de Credit Suisse d'un montant de 17 milliards de francs dans le cadre de la fusion annoncée avec UBS. Ces titres de créance à taux d'intérêt élevé étaient pourtant censés mieux protéger leurs détenteurs que les actions, car ils peuvent être convertis en fonds propres et amortis si l'établissement les ayant émis se trouve en difficulté.

Cette liquidation était évoquée dans les conditions d'émission des AT1, et le surveillant des marchés financiers s'est appuyé sur l'aide des pouvoirs publics pour activer cette clause et ainsi justifier sa décision. De nombreux investisseurs ont toutefois décidé de contester cette décision auprès de la justice. Selon les recourants, cet amortissement n'était pas nécessaire, car la banque remplissait les exigences réglementaires en matière de fonds propres. Le Tribunal administratif fédéral (TAF) a ainsi enregistré 320 recours début août, représentant au total 3000 détenteurs d'obligations du monde entier. Autre effet de cette décision: le marché des AT1 pour les banques suisses a été quasiment anéanti et des voix demandent dorénavant des mesures pour le revitaliser.

*Restent 646 gestionnaires de fortune indépendants dont la demande est encore pendante.*

La Loi fédérale sur les services financiers (LSFin) et celle sur les établissements financiers (LEFin) sont entrées en vigueur début 2020. Elles doivent réguler l'univers des gérants de fortunes indépendants, qui sont soumis à une obligation de licence depuis la fin 2022. Le sésame doit être octroyé par la Finma, qui doit encore traiter une part importante des dossiers. Comme le rappelle l'Association suisse des gestionnaires de fortunes (ASG-VSV), sur les 1534 sociétés de gestion recensées en début d'année, 888 ont obtenu leur autorisation. Restent donc 646 gestionnaires de fortune dont la demande est encore pendante. Au bénéfice d'une exemption temporaire, ces derniers devraient recevoir leur licence dans le courant 2024. Pas question néanmoins pour la faïtière de s'en prendre au surveillant des marchés financiers. « Le délai peut certes paraître extrêmement long mais il est le reflet d'un processus d'autorisation sérieux et crédible », souligne-t-elle dans une prise de position publiée fin août. (collaboration FL)

## «Le conseil d'administration doit retrouver un promoteur convaincant»

**Peter V. Kunz** suit de près l'évolution de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (Finma). Ce professeur de droit économique et de droit comparé à l'Université de Berne a appris la démission d'Urban Angehrn, mercredi, lors d'un séjour à l'étranger. Celui qui est aussi le directeur exécutif de l'Institut de droit économique international et national a répondu aux questions de *L'Agefi* par écrit depuis l'Université de Georgetown (Washington) où il participe à un projet de recherche. Il regrette ce départ « à un instant délicat » alors que le directeur sortant avait acquis une certaine crédibilité, notamment auprès du monde politique.



■ **La démission d'Urban Angehrn vous a-t-elle surpris?**

Une démission pour des raisons de santé me désole beaucoup et je souhaite en tout cas le meilleur à M. Angehrn. J'ai toutefois du mal

à imaginer qu'il y ait effectivement un lien de causalité direct entre la situation du Credit Suisse d'une part et les problèmes de santé du directeur de la Finma d'autre part. La fusion avec UBS a sans aucun doute été éprouvante pour toutes les personnes impliquées. Mais il me semble peu crédible que cela ait eu des conséquences sur la santé.

■ **Que représente ce départ pour l'Autorité de surveillance?**

Cette démission intervient à un instant délicat pour la Finma. C'est même le moment le plus inapproprié qui soit. L'institution est actuellement sous le feu croisé des critiques, ce qui est tout à fait compréhensible. Elle doit justifier sa surveillance de Credit Suisse au cours des derniers mois et notamment son effacement de 17 milliards de francs de dettes envers les créanciers AT1 pour la fusion. Elle doit le faire devant la Commission d'enquête parlementaire (CEP), mais certainement aussi devant le Tribunal administratif fédéral. En outre, on discute politiquement

de la question de savoir si de nouvelles compétences doivent être accordées à la Finma pour l'avenir, et lesquelles. Et soudain, la figure centrale fait défaut, on ne peut vraiment pas faire pire!

■ **Cette démission va-t-elle changer quelque chose pour la Finma?**

Cette démission un peu précipitée laisse une mauvaise impression et envoie un signal étrange. Sur le plan opérationnel, je n'ai pas d'inquiétude, car la remplaçante ad intérim prendra le relais très rapidement et efficacement. Mais Urban Angehrn a acquis une crédibilité politique lors de la fusion avec UBS, ce qui manque à la directrice par intérim et au conseil d'administration de la Finma. Si celle-ci veut davantage de compétences, elle doit avoir un promoteur convaincant, mais ce dernier a désormais disparu. Cela pourrait faciliter la tâche des politiques et de la CEP, au plus tard après les élections de l'automne, pour « oublier » les régulations nécessaires. **PS**

## Du caractère et de l'expérience sont attendus à la tête de la Finma

Christian Affolter

La direction de la Finma reste entre les mains d'une personne fortement ancrée dans le domaine de l'assurance. Le temps de trouver une solution définitive, du moins. Jusqu'ici directrice adjointe, **Birgit Rutishauser** était même déjà pressentie pour succéder à Mark Branson en 2021. Un haut responsable recruté à l'externe lui avait alors été préféré, tout comme à Jan Blöchliger. Le responsable de la division Banques avait pourtant assuré la transition pendant six mois avant de partir en 2022.

Mathématicienne de formation comme son prédécesseur, la désormais directrice par intérim a toutefois un parcours plus fortement axé sur les aspects techniques. Arrivée à la Finma en 2016, l'experte-comptable a notamment eu pour tâche d'élaborer le modèle standard et de valider les modèles internes du test suisse de solvabilité (SST) pour les assureurs. En septembre 2018, elle est devenue responsable de la division Assurances de la Finma. Avant d'arriver à l'organe de surveillance, Birgit Rutishauser a fait partie du directoire de deux compagnies d'assurances, d'abord Zurich Suisse et ensuite Nationale Suisse.

Le domaine d'activité qui était le sien jusqu'à présent n'a cependant pas fait l'objet de grands problèmes ou scandales ces dernières années. Les problèmes se sont largement concentrés sur le secteur bancaire. Les gestionnaires de fortune indépendants, un autre dossier important en ce moment, sont aussi plus proches des banques que des assurances.

### Difficile d'affronter une telle crise

Comme l'option de pérenniser l'intérim n'avait pas été retenue lors de la succession de Mark Branson, la question du profil idéal de celui qui dirigera la Finma se pose. Pour Luc Thévenoz, qui dirige le Centre du droit bancaire et financier de l'Université de Genève, même si le dirigeant doit avoir une vue d'ensemble plutôt que celle d'un spécialiste, il n'y a pas de doute: «Les bons directeurs de la Finma sont ceux qui sont issus du domaine bancaire. En effet, les banques sont structurellement exposées à des risques tout à fait uniques, comme l'a montré la débâcle de Credit Suisse. Même une très grande expérience dans l'assurance ne prépare pas à ce genre de crises.» Les raisons qu'invoque Urban Angehrn lors de son départ ne pointent

selon lui pas forcément vers une sous-dotation en effectifs de l'autorité de surveillance. Il s'agit plutôt une question d'«expérience personnelle et professionnelle, de capacité à résister à un stress énorme. Peu de choses préparent à affronter la crise d'une très grande banque», considère Luc Thévenoz.

Critique à l'égard de la manière dont l'Autorité de surveillance a géré le cas Credit Suisse, le professeur du droit des sociétés à l'Université de Genève Henry Peter est plus nuancé en ce qui concerne les compétences spécifiques du directeur du surveillant des marchés: «Il est quasiment impossible qu'il puisse réunir les deux compétences, du côté des banques et du côté des assurances. Ce sont ses collaborateurs à des niveaux inférieurs qui doivent avoir ces compétences spécifiques. Le directeur, lui, doit en revanche comprendre le fonctionnement réel d'une entreprise et sa gouvernance, ce qui implique assez probablement, inévitablement, une expérience professionnelle de terrain à un niveau suffisamment élevé de la hiérarchie.» Il estime que cela aurait permis à la Finma d'intervenir bien plus tôt, et de manière plus ferme, dans le dossier Credit Suisse. Le CEO de Vaudoise Assurances, Jean-Daniel Laffely, considère à titre personnel être «agnostique sur la provenance bancaire ou assurantielle du directeur. L'importance réside dans la compétence, respectivement sur sa capacité à dialoguer de manière constructive et objective avec les différentes parties prenantes.»

### «Personnalité suffisamment marquée»

Certains observateurs estiment que ces derniers mois ont mis en évidence un problème de gouvernance au sein de la Finma. «Le directeur a été très effacé et c'est la présidente qui semble avoir été impliquée sur le plan opérationnel», constate Henry Peter. Avant de déterminer le profil du successeur d'Urban Angehrn, le professeur estime qu'il faut «préliminairement clarifier les rôles respectifs de la présidence du conseil et de la direction de la Finma». Et d'ajouter: «Il est par ailleurs souhaitable que la personne qui assume la direction, outre des compétences techniques, ait un caractère et une personnalité suffisamment marqués, un peu alpha, afin d'oser prendre et imposer des décisions, dans des circonstances qui peuvent être difficiles.» Impossible pour lui toutefois de juger si Birgit Rutishauser satisfait à ce critère.

(collaboration FL)



## ENTREPRISES SUISSES

# Le bénéfice de Swiss Life bondit de 12% en un an

**ASSURANCE.** L'assureur-vie zurichois a dégagé un profit net de 630 millions de francs. Il a annoncé un nouveau programme de rachat d'actions à hauteur de 300 millions de francs.

Swiss Life a poursuivi sa croissance au premier semestre. L'assureur-vie zurichois, dont les revenus ont augmenté, a vu son bénéfice net bondir de 12% en l'espace d'un an à 630 millions de francs. Le groupe, qui confirme ses objectifs financiers à l'horizon 2024, va lancer en octobre un nouveau programme de rachat d'actions de 300 millions.

Le résultat d'exploitation a aussi progressé, passant en l'espace d'un an de 801 à 836 millions de francs, soit une progression de 4%, a annoncé mercredi Swiss Life. Le groupe, à l'instar d'autres assureurs, a adapté cette année la présentation de ses chiffres aux normes comptables IFRS 17/9. Il avait en conséquence ajusté les résultats 2022 pour les prendre en compte, le bénéfice net semestriel ayant été revu à 560 millions, contre 642 millions lors de la publication.

Hors effets de changes, le bénéfice net et le résultat d'exploitation ont affiché une croissance de 14% et 6%, respectivement. En appliquant les normes IFRS 17 et IAS 39, en vigueur l'an dernier, le résultat d'exploitation se serait monté à 999 millions de francs et le bénéfice net à 710 millions, a précisé Swiss Life. Côté revenus, le volume des primes brutes émises s'est inscrit à 11,46 milliards de francs, en hausse de 6% en francs et de 8% à taux de change constants, dont 6,04 milliards en Suisse (+2%).

Les recettes au titre des frais et commissions ont pour leur part augmenté de 3% en francs et de 6% en monnaies locales à 1,2 milliard. Le résultat de ces dernières a cependant fléchi de 4% à 343 millions, reflet d'un environnement atone sur le marché immobilier, rappelle le premier propriétaire helvétique.

«Malgré des charges dans le portefeuille immobilier et la gestion d'actifs, le groupe a réalisé de bons résultats.»

**Patrick Frost**  
Directeur général de Swiss Life

Les produits directs des placements ont progressé à 2,05 milliards de francs, contre 1,98 milliard douze mois auparavant. Le rendement direct des placements non annualisé s'est hissé à 1,4%, contre 1,2% après six mois en 2022. Les produits nets des placements se sont montés à 1,75 milliard de francs, un chiffre qui comprend des variations de valeur négatives dans l'immobilier d'un montant net de 400 millions. Le rendement net des placements non annualisé s'est établi à 1,2%.

La performance après six mois s'est révélée conforme aux attentes des analystes. Sondés par l'agence AWP, ces derniers avaient anticipé en moyenne un bénéfice net de

612 millions de francs et un résultat d'exploitation de 891 millions.

La marge sur services contractuels (contractual service margin, CSM), nouveau poste au bilan présenté conformément aux normes comptables qui englobe les futurs bénéfices non encore acquis issus des affaires d'assurance existantes, s'élevait à 15,9 milliards de francs à fin juin. A l'issue de l'exercice 2022, elle atteignait 16,4 milliards de francs. Au premier semestre 2023, le report de la CSM dans le compte de résultat s'est monté à 666 millions de francs.

Malgré des charges dans le portefeuille immobilier et la gestion d'actifs, le groupe a réalisé de bons résultats, a déclaré en conférence téléphonique Patrick Frost, le directeur général de Swiss Life. Les indicateurs importants que sont le rendement des fonds propres et les transferts de liquidités à la holding ont même dépassé les objectifs. La performance a aussi tiré profit de l'acquisition l'an dernier au réassureur Swiss Re d'Elipslife. Swiss Life est sur la bonne voie pour atteindre, voire dépasser, les objectifs fixés jusqu'en 2024. En parallèle à sa performance semestrielle, Swiss Life a annoncé un nouveau programme de rachat d'actions à hauteur de 300 millions de francs, après avoir clôturé en mai dernier une opération identique pour un montant de 1 milliard. Il sera lancé le 2 octobre et s'achèvera fin mars 2024. (awp)

## Un mandat marqué par des crises à répétition

**1<sup>er</sup> novembre 2021** Urban Angehrn entre en fonction comme directeur de la Finma.

**4 mars 2022** La Finma ordonne des mesures protectrices à l'encontre de Sberbank (Switzerland) SA afin d'en protéger les créanciers. Cette décision fait suite à l'invasion de l'Ukraine par la Russie le 24 février et à la vague de sanctions internationales qui a suivi.

**26 janvier** Activation du volant anticyclique des fonds propres sur l'immobilier résidentiel (2,5% des crédits garantis dans ce segment). Les banques ont jusqu'à fin septembre pour le mettre en place.

**4 juillet** La Finma révisé les prescriptions en matière de fonds propres pour les banques. La Suisse reprend les dernières améliorations prévues selon les normes internationales de Bâle III.

**31 décembre** Fin du délai transitoire dans le processus d'autorisation des gestionnaires de fortunes et trustees. Près de 1000 demandes sont encore en suspens.

**28 février 2023** La Finma clôt la procédure Greensill contre Credit Suisse. Elle épingle la banque pour avoir «gravement manqué à ses obligations prudentielles» en matière de gestion des risques et d'organisation adéquate. Elle ordonne des mesures correctrices et ouvre quatre procédures à l'encontre d'anciens directeurs.

**15 mars** La Finma confirme que Credit Suisse satisfait aux exigences particulières en matière de fonds propres et de liquidités applicables aux banques d'importance systémique.

**19 mars** La Finma approuve la fusion entre UBS et Credit Suisse, qui comprend l'amortissement des AT1 de la banque aux deux voiles pour un total de 17 milliards de francs.

**23 mars** La Finma défend sa décision de biffer les AT1 de Credit Suisse.

**24 juillet** Fin de la procédure Archegos contre Credit Suisse. La Finma critique à nouveau la banque pour avoir gravement et systématiquement violé les règles du droit des marchés financiers. Elle ouvre une procédure disciplinaire à l'encontre d'un ancien dirigeant.

**6 septembre** Urban Angehrn donne sa démission avec effet à la fin du mois. **PS**

## Pictet lève des fonds en Espagne

**BANQUE.** L'unité de gestion de fortune a levé 81 millions d'euros avec son premier fonds de capital-risque adressé aux investisseurs fiscalement domiciliés en Espagne.

L'unité de gestion de fortune du groupe Pictet a levé 81 millions d'euros avec son premier fonds de capital-risque (FCR) adressé exclusivement aux investisseurs fiscalement domiciliés en Espagne, nettement plus que les 60 millions visés lors de son lancement. Le fonds Monte Rosa VI FCR a été «créé à la demande de clients nationaux désirant être en conformité du point de vue réglementaire et fiscal», a indiqué jeudi à *El Economista* Pedro González Grau, directeur de Pictet WM Iberia et de la filiale espagnole du groupe genevois. Ce dernier travaille déjà au lancement d'un nouveau véhicule enregistré en Espagne, qui répondra au nom de Monte Rosa VII FCR.

L'objectif de Pictet est de lancer un programme d'investissement similaire, sous forme de fonds de capital-risque, tous les deux à trois ans, avec un taux de rendement interne annualisé net attendu entre 10% et 15% et un horizon d'investissement d'une douzaine d'années, pouvait-on lire jeudi sur le site du portail d'information espagnol. En mai, Pictet avait annoncé avoir récolté 1,6 milliard de dollars avec son fonds Monte Rosa VI, nettement plus que le 1,2 milliard collecté pour son précédent véhicule lancé en 2019. Le premier fonds de la gamme Monte Rosa, présenté par Pictet comme son «produit phare en private equity», remonte à 2008. (awp)

## Recul du bénéfice de La Mobilière

**ASSURANCE.** La Mobilière a enregistré un bénéfice net en recul mais des primes en augmentation au premier semestre. De janvier à juin, le bénéfice consolidé a atteint 227,8 millions de francs, soit une baisse de 1,7% par rapport à la même période un an plus tôt, rapporte un communiqué paru jeudi. Les primes brutes ont en revanche progressé de 5,3% à 3,30 milliards de francs. Dans le secteur non-vie, les primes ont augmenté de 5,1% à 2,72 milliards. La progression s'élève à 6,6% dans les activités vie, à environ 576 millions. Le résultat financier a crû de 3,4% à 196,2 millions de francs. L'assureur bernois reverse-ra comme les années précédentes à ses clients une part de ses bénéfices, soit un montant de 195 millions. (awp)